Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA HAUTE-SAÔNE

Préfecture

Secrétariat Général

Direction des collectivités territoriales et du cadre de Vie

Bureau des collectivités territoriales

ARRETE PREF D2-I-2011 N° 2517 du 23 décembre 2011

portant définition du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du département de la Haute-Saône

LE PREFET DE LA HAUTE-SAONE
Chevalier de la Légion d'honneur
Chevalier de l'ordre national du Mérite

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.5210-1-1 ;

VU la loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales ;

VU le décret du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU l'arrêté préfectoral n° 717 du 07/04/2011 fixant la liste des membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale de Haute-Saône ;

VU l'état de l'intercommunalité du département de la Haute-Saône au 1er janvier 2011 ;

VU le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté aux membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale de la Haute-Saône, le 4 mai 2011 ;

VU les avis émis sur ce projet de schéma par les organes délibérant des communautés de communes, communes, syndicats intercommunaux concernés ;

VU les lettres du 22 avril et 16 novembre 2011 de MM. les préfets du Doubs et de la Haute-Marne ;

VU les avis émis par la Commission Départementale de Coopération Intercommunale, lors de ses séances des 12 septembre, 15 novembre et 13 décembre 2011 ;

CONSIDERANT que le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale doit être arrêté par le préfet avant le 31 décembre 2011 ;

Sur la proposition du secrétaire général de la préfecture ;

ARRETE

Article 1. Le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale de département de la Haute-Saône est arrêté, pour une durée de 6 ans, conformément aux articles suivants et annexes.

Article 2.

I – Les périmètres des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre du département de la Haute-Saône sont établis comme suit :

1 – Le périmètre de la communauté de communes des 4 Rivières inclut les communes de :

- Achey, Argillières, Autet, Beaujeu Quitteur, Brotte les Ray, Champlitte, Courtesoult et Gatey, Dampierre sur Salon, Delain, Denèvre, Fédry, Ferrières lès Ray, Fleurey lès Lavoncourt, Fouvent Saint Andoche, Framont, Francourt, Grandecourt, Larret, Lavoncourt, Membrey, Mercey sur Saône, Mont Saint Léger, Montot, Montureux et Prantigny, Motey sur Saône, Percey le Grand, Pierrecourt, Ray sur Saône, Recologne, Renaucourt, Roche et Raucourt, Savoyeux, Seveux, Theuley lès Lavoncourt, Tincey et Pontrebeau, Vaite, Vanne, Vauconcourt et Nervezain, Vellexon Queutrey Vaudey, Vereux, Villers Vaudey, Volon.

Population totale INSEE 2009 : 10 409 habitants – 42 communes

2 – Le périmètre de la Communauté de Communes des Combes inclut les communes de :

- Aroz, Baignes, Boursières, Bucey lès Traves, Chantes, Chassey lès Scey, Chemilly, Clans, Ferrières lès Scey, Mailley et Chazelot, Neuvelle lès la Charité, La Neuvelle lès Scey, Noidans le Ferroux, Ovanches, Le Pont de Planches, Pontcey, Raze, Rosey, Rupt sur Saône, Scey sur Saône et Saint Albin, Soing Cubry Charentenay, Traves, Velle le Chatel, Velleguindry et Levrecey, Vy le Ferroux, Vy lès Rupt.

Population totale INSEE 2009 : 7 143 habitants – 26 communes

3 - **Le périmètre de la Communauté de Communes des 1000 Etangs inclut les communes de :**

- Amage, Amont Effreney, Beulotte Saint Laurent, La Bruyère, Corravillers, Esmoulières, Faucogney et la Mer, Les Fessey, La Longine, La Montagne, La Proiselière et Langle, Raddon et Chapendu, La Rosière, Saint Bresson, Sainte Marie en Chanois, La Voivre.

Population totale INSEE 2009 : 4 159 habitants – 16 communes

4 - **Le périmètre de la Communauté de Communes du Val de Pesmes inclut les communes de :**

- Arsans, Bard lès Pesmes, Bresilley, Broye Aubigney Montseugny, Chancey, Chaumercenne, Chevigney, La Grande Résie, Lieucourt, Malans, Montagney, Motey Besuche, Pesmes, La Résie Saint Martin, Sauvigney lès Pesmes, Vadans, Valay, Venère.

Population totale INSEE 2009 : 4 558 habitants – 18 communes

5 – **Le périmètre de la Communauté de Communes de l'Agglomération de Vesoul (CCAV) qui se transforme en Communauté d'Agglomération (CA) le 1er janvier 2012 est étendu à la commune isolée de Charmoille et inclut les communes de** :

- Andelarre, Andelarrot, Chariez, Colombier, Comberjon, Coulevon, Echenoz la Méline, Frotey lès Vesoul, Mont le Vernois, Montcey, Montigny lès Vesoul, Navenne, Noidans lès Vesoul, Pusey, Pusy Epenoux, Quincey, Vaivre et Montoille, Vesoul, Villeparois, Charmoille.

Population totale INSEE 2009 : 34 509 habitants – 20 communes

6 - **Le périmètre de la Communauté de Communes du Pays de Villersexel est étendu à la commune isolée de Courchaton et inclut les communes de :**

- Aillevans, Athesans Etroitefontaine, Autrey le Vay, Beveuge, Bonnal (25), Crevans et la Chapelle, Esprels, Fallon, Georfans, Gouhenans, Grammont, Granges la Ville, Granges le Bourg, Longevelle, Les Magny, Marast, Melecey, Mignavillers, Moimay, Oppenans, Oricourt, Pont sur l'Ognon, Saint Ferjeux, Saint Sulpice, Secenans, Senargent Mignafans, Tressandans (25), Vellechevreux et Courbenans, La Vergenne, Villafans, Villargent, Villers la Ville, Villersexel, Courchaton.

Population totale INSEE 2009 : 8 156 habitants – 34 communes

7 – **Le périmètre de la Communauté de Communes de la Haute Vallée de l'Ognon est étendu à la commune isolée d'Ecromagny et inclut les communes de :**

- Belfahy, Belmont, Belonchamp, Fresse, Haut du Them Château Lambert, La Lanterne et lès Armonts, Melisey, Miellin, Montessaux, Saint Barthélémy, Servance, Ternuay Melay et Saint Hilaire, Ecromagny.

Population totale INSEE 2009 : 6 610 habitants – 13 communes

8 - **Les Communautés de Communes du Pays de Montbozon et du Chanois sont fusionnées et le périmètre issu de la fusion inclut les communes de :**

- Authoison, La Barre, Beaumotte Aubertans, Besnans, Bouhans lès Montbozon, Cenans, Chassey lès Montbozon, Cognières, Dampierre sur Linotte, Filain, Fontenois les Montbozon, Larians Munans, Loulans Verchamp, Maussans, Montbozon, Ormenans, Roche sur Linotte, Thieffrans, Thiénans, Villers Pater, Vy lès Filain, La Demie, Echenoz le Sec, Le Magnoray, Neurey lès la Demie, Vallerois Lorioz, Vellefaux.

Population totale INSEE 2009 : 6 497 habitants – 27 communes

9 - **Le périmètre de la Communauté de Communes Rahin et Chérimont est étendu à la commune isolée d'Errevet et inclut les communes de :**

- Belverne, Champagney, Clairegoutte, Echavanne, Frahier et Chatebier, Frédéric Fontaine, Plancher Bas, Plancher les Mines, Ronchamp, Errevet.

Population totale INSEE 2009 : 12 265 habitants – 10 communes

10 – **Le périmètre de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt inclut les communes de** :

- Brevilliers, Chagey, Chalonvillars, Champey, Chavanne, Chenebier, Coisevaux, Courmont, Couthenans, Echenans, Etobon, Héricourt, Luze, Mandrevillars, Saulnot, Tavey, Trémoins, Verlans, Villers sur Saulnot, Vyans le Val.

Population totale INSEE 2009 : 20 612 habitants - 20 communes

11 - **Les communautés de Communes de la Vallée de l'Ognon et des Rives de l'Ognon sont fusionnées et le périmètre issu de la fusion inclut les communes de** :

- Haute-Saône : Avrigney Virey, Bay, Beaumotte lès Pin, Bonboillon, Brussey, Chambornay lès Pin, Chenevrey et Morogne, Courcuire, Cugney, Cult, Gézier et Fontenelay, Hugier, Marnay, Pin, Sornay, Tromarey, Vregille.
  Doubs : Burgille, Chevigney sur l'Ognon, Courchapon, Emagny, Franey, Jallerange, Lavernay, Moncley, Le Moutherot, Placey, Recologne, Ruffey le Château, Sauvagney.

Population totale INSEE 2009 : 9 738 habitants – 30 communes

12 - **Le périmètre de la Communauté de Communes des Monts de Gy est étendu aux communes isolées de La Chapelle Saint Quillain et Angirey et inclut les communes de :**

- Autoreille, Les Bâties, Bourguignon lès la Charité, Bucey lès Gy, Charcenne, Choye, Citey, Etrelles et la Montbleuse, Frasne le Château, Fresne Saint Mames, Fretigney et Velloreille, Greucourt, Gy, Lieffrans, Saint Gand, Vantoux et Longevelle, Vaux le Montcelot, Velleclaire, Vellefrey et Vellefrange, Vellemoz, Velloreille lès Choye, La Vernotte, Vezet, Villefrancon, Villers Chemin et Mont lès Etrelles, La Chapelle Saint Quillain, Angirey.

Population totale INSEE 2009 : 6 462 habitants – 27 communes

13 - **Les Communautés de Communes du Val de Gray et du Pays d'Autrey sont fusionnées et étendues aux communes isolées de Velesmes-Echevanne, Cresancey et Onay ; le périmètre issu de la fusion et de l'extension inclut les communes de :**

- Attricourt, Autrey lès Gray, Auvet et la Chapelotte, Bouhans et Feurg, Broye lès Loups et Verfontaine, Chargey les Gray, Ecuelle, Essertenne et Cecey, Fahy lès Autrey, Loeuilley, Mantoche, Oyrières, Poyans, Vars, Ancier, Apremont, Arc lès Gray, Battrans, Champtonnay, Champvans, Esmoulins, Germigney, Gray, Gray la Ville, Igny, Nantilly, Noiron, Rigny, Saint Broing, Saint Loup Nantouard, Sainte

Reine, Sauvigney lès Gray, Le Tremblois, Velet, Cresancey, Onay, Velesmes Echevanne.

Population totale INSEE 2009 : 19 133 habitants – 37 communes

14 - **Les Communautés de Communes du Pays de Saulx, des Grands Bois et des Franches Communes sont fusionnées, étendues à la commune isolée de Velorcey ; sont retirées du périmètre les communes d'Amblans et Genevreuille. Le périmètre issu de la fusion inclut les communes de :**

- Abelcourt, Betoncourt lès Brotte, Chateney, Chatenois, La Creuse, Creveney, Ehuns, Genevrey, Mailleroncourt Charette, Meurcourt, Sainte Marie en Chaux, Saulx, Servigney, Velleminfroy, La Villedieu en Fontenette, Villers lès Luxeuil, Visoncourt, Autrey lès Cerre, Borey, Calmoutier, Cerre lès Noroy, Colombe lès Vesoul, Colombotte, Dampvalley lès Colombe, Liévans, Montjustin et Velotte, Noroy le Bourg, Vallerois le Bois, Villers le Sec, Adelans et le Val de Bithaine, Ailloncourt, Bouhans lès Lure, Citers, Dambenoit lès Colombe, Franchevelle, Lantenot, Linexert, Mollans, Pomoy, Quers, Rignovelle, Velorcey.

Population totale INSEE 2009 : 11 184 habitants – 42 communes

15 – **Le périmètre de la Communauté de Communes du Pays Riolais inclut les communes de :**

- Aulx les Cromary, Bonnevent Velloreille, Boulot, Boult, Bussières, Buthiers, Chambornay les Bellevaux, Chaux la Lotière, Cirey les Bellevaux, Le Cordonnet, Cromary, Etuz, Fondremand, Grandvelle et le Perrenot, Hyet, Maizières, La Malachère, Montarlot les Rioz, Montboillon, Neuvelle les Cromary, Oiselay et Grachaux, Pennesières, Perrouse, Quenoche, Recologne les Rioz, Rioz, Ruhans, Sorans les Breurey, Traitiéfontaine, Trésilley, Vandelans, Villers Bouton, Voray sur l'Ognon.

Population totale INSEE 2009 : 11 454 habitants – 33 communes

16 – **Les Communautés de Communes des Belles Fontaines, des Vertes Vallées et du Pays Jusséen sont fusionnées et étendues aux communes isolées de Barges, Betoncourt sur Mance, Preigney ; le périmètre issu de la fusion et de l'extension inclut les communes de :**

- Arbecey, Bourguignon lès Morey, Combeaufontaine, Confracourt, Cornot, Gourgeon, Lavigney, Malvillers, La Roche Morey, Semmadon, Aboncourt Gesincourt, Augicourt, Bougey, Chauvirey le Vieil, Fouchécourt, Gevigney et Mercey, Lambrey, Melin, Montigny lès Cherlieu, Oigney, Aisey et Richecourt, Betaucourt, Blondefontaine, Bourbévelle, Cemboing, Cendrecourt, Charmes Saint Valbert, Chauvirey le Chatel, Cintrey, Corre, Jussey, Molay, Ormoy, Raincourt, Ranzevelle, Rosières sur Mance, Saint Marcel, Tartécourt, Vernois sur Mance, Villars le Pautel, Vitrey sur Mance, Barges, Betoncourt sur Mance, Preigney.

Population totale INSEE 2009 : 9 035 habitants – 44 communes

17 - **Les Communautés de Communes des Belles Sources, du Val de Semouse et de Saône et Coney sont fusionnées ; le périmètre issu de la fusion inclut les communes de :**

- Ambiévillers, Anchenoncourt et Chazel, Anjeux, Bassigney, Betoncourt Saint Pancras, Bouligney, Conflans sur Lanterne, Cuve, Dampierre lès Conflans, Dampvalley Saint Pancras, Fontenois la Ville, Girefontaine, Hurecourt, Jasney, Mailleroncourt Saint Pancras, Melincourt, Montdoré, La Pisseure, Plainemont, Pont du Bois, Aillevillers et Lyaumont, Ainvelle, Briaucourt, Corbenay, Fleurey lès Saint Loup, Fontaine lès Luxeuil, Fougerolles, Francalmont, Hautevelle, Magnoncourt, Saint Loup sur Semouse, La Vaivre, Alaincourt, La Basse Vaivre, Bousseraucourt, Demangevelle, Jonvelle, Montcourt, Passavant-la-Rochère, Selles, Vauvillers, Vougécourt.

Population totale INSEE 2009 : 20 063 habitants – 42 communes

18 - **Les Communautés de Communes Agir Ensemble, Saône Jolie et des 6 Villages sont fusionnées et étendues aux communes isolées de Bourguignon lès Conflans, Breurey lès Faverney et Vilory ; le périmètre issu de la fusion et de l'extension inclut les communes de :**

- Amance, Auxon, Bougnon, Conflandey, Contréglise, Equevilley, Magny lès Jussey, Montureux lès Baulay, Polaincourt et Clairefontaine, Saponcourt, Senoncourt, Venisey, Villers sur Port, Amoncourt, Baulay, Buffignécourt, Chargey lès Port, Chaux les Port, Cubry lès Faverney, Faverney, Fleurey lès Faverney, Grattery, Menoux, Mersuay, Port sur Saône, Provenchère, Purgerot, Saint Rémy, Scye, Vauchoux, Flagy, Neurey en Vaux, Le Val Saint Eloi, Varogne, Vellefrie, La Villeneuve Bellenoye, Bourguignon lès Conflans, Breurey lès Faverney, Vilory.

Population totale INSEE 2009 : 13 866 habitants – 39 communes

19 - **Le périmètre de la Communauté de Communes du Pays de Lure est étendu aux communes d'Amblans et Genevreuille ; il inclut les communes de :**

- Andornay, Arpenans, Les Aynans, La Côte, Faymont, Froideterre, Frotey lès Lure, Lomont, Lure, Lyoffans, Magny Danigon, Magny Jobert, Magny Vernois, Malbouhans, Moffans et Vacheresse, La Neuvelle lès Lure, Palante, Roye, Saint Germain, Le Val de Gouhenans, Vouhenans, Vy lès Lure, Amblans, Genevreuille.

Population totale INSEE 2009 : 19 787 habitants – 24 communes

20 – **Le périmètre de la Communauté de Communes du Pays de Luxeuil inclut les communes de :**

- Baudoncourt, Breuches, Breuchotte, Brotte les Luxeuil, La Chapelle les Luxeuil, La Corbière, Esboz Brest, Froideconche, Luxeuil les Bains, Magnivray, Ormoiche, Saint Sauveur, Saint Valbert.

Population totale INSEE 2009 : 15 431 habitants – 13 communes

21 – **La commune isolée de La Rochelle est rattachée à la Communauté de Communes du pays Vannier (52).**

II – **Syndicats ; en vertu des dispositions de l'article L.5210-1-1 les modalités de rationalisation des périmètres des établissements publics de coopération intercommunale existants sont arrêtés comme suit :**

Assainissement.

- prise de compétence par la communauté de communes résultant de la fusion à venir des CC du Pays d'Autrey et du Val de Gray : dissolution du syndicat d'Autrey-Bouhans.

- prise de compétence complète par la future Communauté d'Agglomération de Vesoul.

- dissolution du SIVU d'étude pour la réalisation d'un SDA (CCHVO).

- prise de compétence par la communauté de communes de Rahin et Chérimont : dissolution du syndicat de la Haute-Vallée du Rahin.

- prise de compétence par la communauté de communes du Pays d'Héricourt : dissolution du SIA de Chenebier, dissolution du SIA de la Luzine et dissolution du SIA de Buc-Echenans-Mandrevillars.

Eau potable.

- prise de compétence par la communauté de communes résultant de la fusion des CC du Pays d'Autrey et du Val de Gray : dissolution des SI de Maison Rouge, de Mantoche, de Fontaine Ronde, de Velesmes et de la Poissenotte.

- prise de compétence par la CC du Pays de Villersexel : dissolution des SI de la Bassole, des 7 communes, du Fallon et de Melecey.

- constitution d'un syndicat regroupant le SI du Roichot à Magnoncourt et à Saint-Loup.

- fusion des syndicats du Haut du Pommier, du Morillon et du Vallon des Canes.

- fusion des syndicats des eaux des Douins et de Bucey les Gy.

Aménagement de rivières.

- fusion des syndicats de la Basse et de la Moyenne Vallée de l'Ognon et du SIA de la Résie.

- prise de compétence par la CC Pays de Lure : dissolution du SIA de la Vallée du Razou.

- dissolution du SI de la Basse Lanterne.

- prise de compétence à l'issue de la fusion des CC du Pays d'Autrey et du Val de Gray : dissolution des SIA de la Souffroide, du SIA de la Prairie de Beaujeu.

- prise de compétence par la CC4R : dissolution des syndicats de la vallée du Salon et de la Gourgeonne.

Aménagement et développement – Equipements communaux.

- prise de compétence par la communauté de communes Rahin et Chérimont pour assurer une cohérence à l'offre touristique sur son territoire, dissolution du syndicat de la base de plein air des Ballastières.

- dissolution du syndicat mixte de la Planche des Belles Filles.

- dissolution du syndicat mixte de la route touristique des Chalots.

- renforcement des compétences de la CC du Val de Pesmes en matière de développements touristique et culturel exercées actuellement par le SIVM des Vallons Fleuris.

- prise de compétence équipements communaux par la CC du Pays Riolais : dissolution du SI pour l'entretien de la voirie publique et des bâtiments communaux de Pennesières, du SI pour l'entretien de la voirie publique et des bâtiments communaux de Sorans-lès-Breurey, du SI de voirie de la Croisée, du SI pour la réalisation de la maison d'accueil rurale pour personnes âgées et du syndicat de gestion des biens indivis des communes de Cirey-lès-Bellevaux, Vallerois, Vandelans.

Incendies.

- Dissolution en 2012 du syndicat intercommunal à vocation unique pour la création et la gestion du centre de secours du secteur d'Autrey-lès-Gray.

- Suppression du CPI de Beaumotte-Aubertans / La Barre et fusion avec le CPI de Loulans-Verchamp.

SIVOM

- Suppression du SIVOM de Loulans Verchamp.

Ecoles.

- A la suite de la prise de compétence par la CC du Pays Riolais, dissolution des syndicats suivants :
  - Syndicat scolaire des 2 cantons,
  - Syndicat scolaire intercommunal des Rives de l'Ognon,
  - Syndicat du RPI de la Douain,
  - Syndicat intercommunal pour le regroupement pédagogique de la vallée de la Tounolle,
  - Syndicat scolaire du secteur de Rioz.

Article 3 : Le présent arrêté sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la préfecture de la Haute-Saône et sera inséré dans un journal du département. Il est révisé selon la même procédure au moins tous les 6 ans, à compter de la date de sa publication.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Besançon, dans le délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture, le sous-préfet de Lure, le directeur départemental des finances publiques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont notification sera adressée aux maires et aux présidents des EPCI de Haute-Saône.

Fait à Vesoul, le 23 décembre 2011

Eric FREYSSELINARD

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

DECEMBRE 2011

ETABLISSEMENTS PUBLICS DE COOPERATION INTERCOMMUNALE A FISCALITE PROPRE

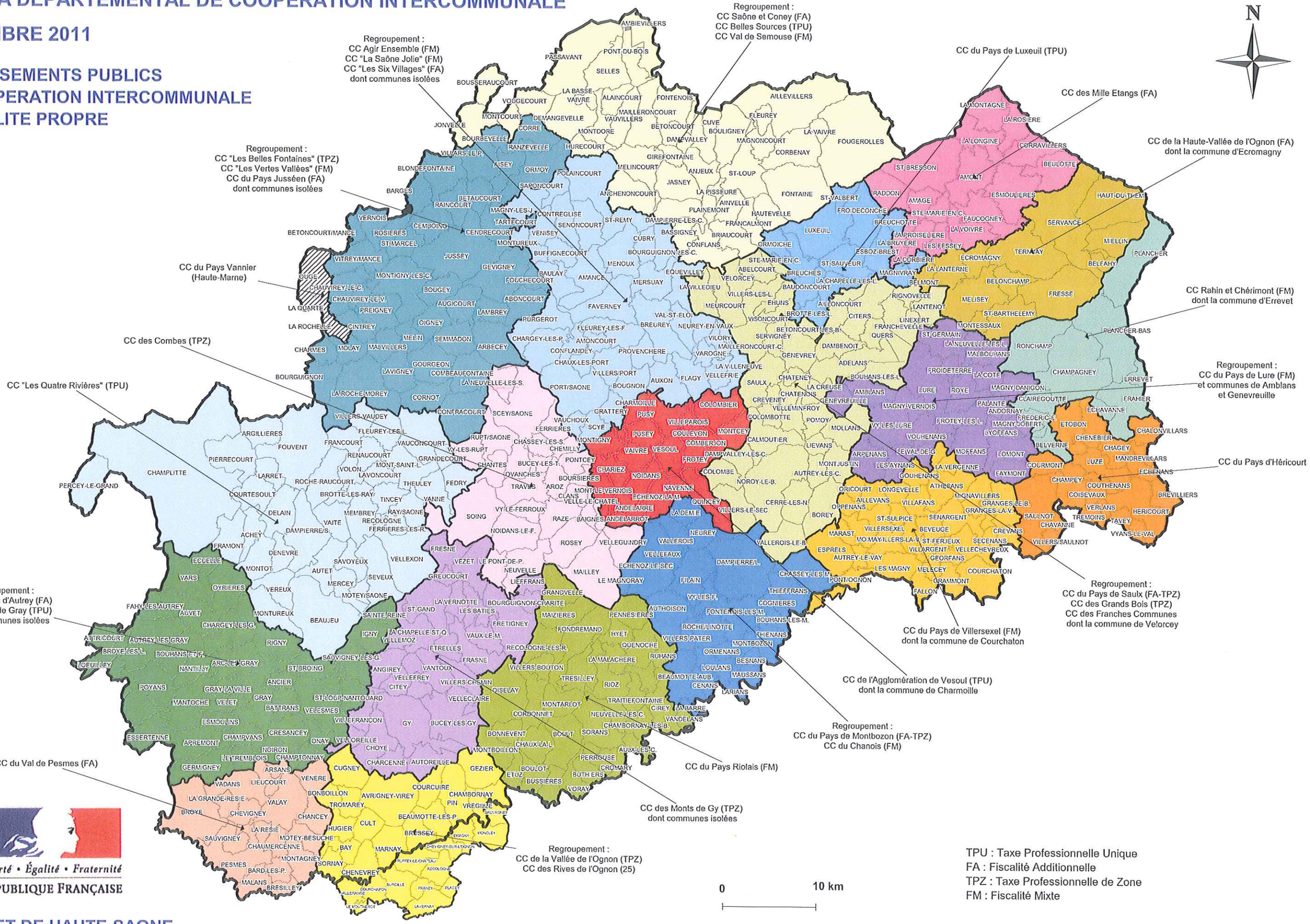

TPU : Taxe Professionnelle Unique
FA : Fiscalité Additionnelle
TPZ : Taxe Professionnelle de Zone
FM : Fiscalité Mixte

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DE HAUTE-SAONE

DCTCV - PREFECTURE DE LA HAUTE-SAONE

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
24 boulevard des Alliés BP 389 70014 VESOUL Cedex

Sources : DDT 70 - Système d'Information Géographique
IGN BDCARTO®
Carte réalisée le 13 décembre 2011